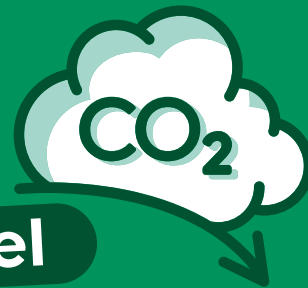


Le bilan carbone 2024 d'IDEX l'essentiel



En 2024, IDEX a émis **1,79 millions de tonnes équivalent CO₂**. Ces émissions de gaz à effet de serre sont pour plus des trois quarts issues de la production et/ou de la vente d'énergie (chaleur, vapeur, froid, électricité) aux clients d'IDEX.

Dans le même temps, **les activités d'IDEX ont évité l'émission de plus de 930 000 tonnes équivalent CO₂**, soit l'équivalent des émissions annuelles d'une ville de 100 000 habitants ou de 425 000 voitures thermiques retirées de la circulation.

Ces résultats illustrent la contribution du groupe à la décarbonation de ses clients. En 2024, par rapport à 2023 :

- ➔ **les émissions de gaz à effet de serre reculent de 12,8 %**
- ➔ **l'intensité carbone de production¹ continue de diminuer, passant de 159 gCO₂e/kWh à 150 gCO₂e/kWh**
- ➔ **les émissions évitées par nos activités et services augmentent de 10 %.**

En cohérence avec sa mission **"Accélérer la transition énergétique en valorisant des solutions locales et bas-carbone"** - IDEX propose en effet à ses clients des solutions fondées sur :

- ➔ la promotion de la sobriété énergétique (consommer moins d'énergie)
- ➔ l'excellence opérationnelle au service de l'efficacité énergétique (consommer moins d'énergie primaire pour produire une quantité d'énergie utile donnée)
- ➔ le développement des énergies renouvelables et de récupération (privilégier les énergies les moins émettrices de gaz à effet de serre)

IDEX vise une trajectoire carbone compatible avec l'ambition Net Zero en 2050 et se donne notamment pour objectif une **réduction continue de l'intensité carbone de son mix de production**.

1 | Émissions de gaz à effet de serre directement liées à la production d'énergie dans les activités réseaux de chaleur et de froid, unités de valorisation énergétique des déchets et unités de production d'énergie (scopes 1 et 3.3 amont) rapportées à la production d'énergie issue de ces activités.
2 | Vs. objectif réglementaire de 20 %.

Les leviers de réduction de l'intensité carbone de production sont principalement :

- ➔ la diminution de la part des énergies fossiles dans le mix, et notamment des plus émettrices :
- ➔ **le charbon a disparu du mix de production d'IDEX mi-2024, conformément aux engagements pris,**
- ➔ **la consommation de gaz naturel d'IDEX a diminué de 8,8% entre 2022 et 2024.**
- ➔ IDEX propose à ses clients équipés de chaudières fioul (principalement dans les Alpes et dans l'Est) des solutions de substitution. La consommation de fioul domestique d'IDEX a diminué de 7% entre 2022 et 2024
- ➔ le développement des EnR&R dans toutes les activités :
- ➔ Réseaux de chaleur et de froid (RCF) : le taux d'EnR&R dans les réseaux de chaleur s'établit à 65,3 % en 2024 ; l'objectif d'IDEX est d'atteindre, voire dépasser, l'objectif national de 75 % d'EnR&R à horizon 2030
- ➔ Unités de valorisation énergétique des déchets (UVED) : le mix UVED est composé à 100 % d'énergies de récupération. Ce mix est néanmoins émetteur de gaz à effet de serre compte tenu de la composante fossile des déchets entrants. La réduction d'intensité carbone sur cette activité repose donc principalement sur l'amélioration du rendement énergétique
- ➔ Unités de production d'énergie (UPE) : poursuite du développement fondé sur les EnR&R, principalement biomasse
- ➔ Infrastructures énergétiques bâties (IEB) : développement des offres **solaire, pompes à chaleur (PAC), géothermie...**

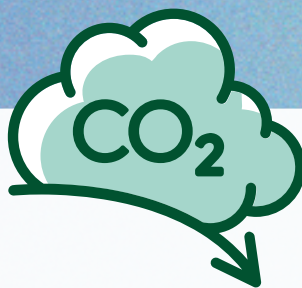
Par ailleurs, IDEX vise l'exemplarité dans ses propres usages et s'est ainsi fixé l'objectif **de 100 % de véhicules verts parmi ceux renouvelés en 2030**. Le catalogue de véhicules de fonction n'inclut plus que des véhicules électriques et hybrides rechargeables. 25 % des véhicules remplacés en 2024 l'ont été par des véhicules verts au sens de la loi LOM².

1,79

millions de tonnes équivalent CO₂
les **émissions induites**
par les activités d'IDEX

+ de **75 %**

la part des émissions qui relèvent de la production
et/ou de la vente d'énergie à nos clients



938 000

tonnes équivalents CO₂
les **émissions évitées**
par les activités et services
notamment par :

→ le remplacement d'énergies
fossiles par des énergies
renouvelables et de récupération



→ l'efficacité
énergétique



+10 % la hausse des émissions
évitées par les activités d'IDEX
entre 2023 et 2024

-12,8 %

l'évolution des émissions de gaz à effet de serre
d'IDEX entre 2023 et 2024

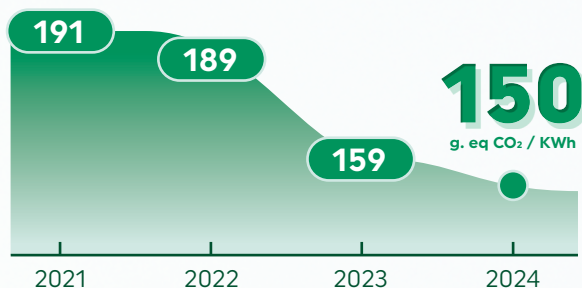


65,3 %

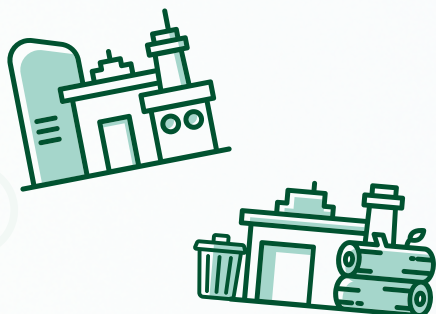
le taux d'EnR&R dans les réseaux
IDEX, hors garanties d'origine
biométhane

75 %

l'objectif national d'EnR&R dans
les réseaux de chaleur à échéance
2030



Intensité carbone de production
moyenne des RCF, UVED et UPE



0 %



la **part du charbon** dans le mix
énergétique d'IDEX depuis mi-2024



25 %

la **part des véhicules verts** au
sens de la loi LOM parmi ceux
remplacés en 2024

100 %

l'objectif de véhicules verts
parmi ceux renouvelés en 2030

